

Province de Québec

2 décembre 2014

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20h00.

Sont présents :     Alain Lachapelle             Patrique Côté  
                          Jasmin Michaud             Jovette Taillefer  
  Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 1 personne est présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2014-194     Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2014-195     Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2014-196     Transferts budgétaires

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires selon la liste soumise en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

2014-197     Accepter les comptes du mois de novembre 2014

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 143,595.81\$ et en autorise le paiement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus : aucune déclaration n'a été faite par un membre du conseil.

2014-198 Pro-maire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer Mme Jovette Taillefer pro-maire pour le prochain trimestre.

Avis de motion – règlement établissant les taux de taxes 2015

Jean-François Beaulieu donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2014-282 établissant les taux de taxes pour 2015.

2014-199 Soumissions – diesel

Trois soumissions ont été reçues et ouvertes : Pétroles BSL s.e.c. 1.2084\$, Gaz-O-Bar 1.2072\$ et Desroches Groupe Pétrolier 1.2129\$, prix à la rampe de chargement du 28 novembre 2014 + marge de profit + taxes.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de diesel 2015 au plus bas soumissionnaire Groupe Gaz-O-Bar inc.

2014-200 Soumissions – Vidanges installations septiques

2 entrepreneurs ont été invités, une seule soumission a été reçue et ouverte : Sani-Manic inc. 190\$ par installation septique + taxes.

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de vidange, transport et disposition des boues des installations septiques pour 2015 à Sani-Manic inc. pour un montant de 190\$/installation et 400\$/installation en urgence, plus taxes. La présente résolution, accompagnée du document d'appel d'offres, fait office de contrat.

2014-201 Achat de bien par contrat de vente à tempérament

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionné ci-dessous;

Attendu que la Municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

Attendu que la Municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

Attendu que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la Municipalité contre le vendeur ou le fabricant du bien vendu;

En conséquence, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Valérien achète de Carrefour du Camion R-D-L, par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et

une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le bien suivant : un camion Freightliner Coronado 122SD 2015 au prix de 153,146.70\$ incluant les taxes, une somme de 62,086.50\$ étant payable comptant;

Que le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt à taux fixe : au taux annuel de 4,41% pour toute la durée de l'amortissement pour un terme de 60 mois à l'expiration duquel le taux sera renégocié ou le solde deviendra exigible;

Que le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;

Que la Municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse Desjardins du Bic-Saint-Fabien, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien;

Que M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-202 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 8,314.70\$ pour une partie des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2014-203 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 11,114.64\$ pour des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2014-204 Chemin accès aux ressources

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de mandater M. Robert Savoie, maire, afin d'entreprendre les discussions avec le ministère des Transports relativement à l'entretien été-hiver d'une partie de la route Centrale, classée comme chemin d'accès aux ressources du numéro civique 1414 jusqu'à la limite municipale.

2014-205 Demande de soutien financier – Fédération Canadienne des Municipalités

Considérant que le conseil municipal planifie la rénovation du centre communautaire de Saint-Valérien en 2015, en respectant les principes du développement durable adoptés en 2012 avec le plan de développement durable;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien nomme Mme Diane Leclerc, de la Corporation de développement, responsable de la rédaction de la demande de financement et personne-ressource, ainsi que Mme Marie-Paule Cimon comme substitut, auprès du Fonds Municipal Vert (FMV) de la Fédération Canadienne des municipalités. La municipalité de Saint-Valérien nomme également Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à titre de signataire des documents se rattachant à cette demande. La municipalité de Saint-Valérien nomme M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à titre de signataires de la convention de subvention et/ou de prêt avec la FCM.

2014-206 Don – Fondation du Cégep de Rimouski

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'entériner le don de 250\$ à la Fondation du Cégep de Rimouski, soit 150\$ pour le 1<sup>er</sup> prix architecture intérieure et 100\$ pour le 2<sup>e</sup> prix architecture intérieure.

Correspondance

2014-207 Demande d'autorisation – CPTAQ

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de la part de monsieur Charles Chassé, représenté par monsieur Alcide Perreault;

**ATTENDU QUE** la demande vise à séparer une partie du lot 4 572 046 du Cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission;

**ATTENDU QUE** l'autorisation n'affectera en rien l'homogénéité de la communauté agricole due au fait qu'il n'y a aucune terre en culture à proximité du lot;

**ATTENDU QUE** la partie de terrain est un terrain vacant non-cultivé;

**ATTENDU QUE** l'autorisation rend conforme l'implantation du bâtiment principal de la propriété voisine de monsieur Perreault;

**ATTENDU QUE** l'autorisation permet de vendre la propriété de monsieur Perreault;

**ATTENDU QUE** le conseil peut en arriver à une recommandation favorable ou défavorable du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien appuie la demande de monsieur Charles Chassé, représenté par monsieur Alcide Perreault, afin d'autoriser l'aliénation du lot 4 572 046 du cadastre du Québec, pour rendre conforme la propriété voisine de monsieur Perreault.

2014-208 Calendrier 2015 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront à la salle du conseil, 181 route Centrale, le lundi et qui débiteront à 20h :

12 janvier	2 février	2 mars	13 avril
4 mai	1 <sup>er</sup> juin	6 juillet	3 août
14 septembre	5 octobre	2 novembre	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2014-209 Modification de l'annexe C du manuel des employés

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale pour préparer la modification du manuel des employés, selon les directives du conseil municipal, concernant, entre autres, la réorganisation des tâches et des postes de travail.

2014-210 Vacances à payer et fermeture du bureau durant les Fêtes

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une semaine de vacances due à la directrice générale, qui n'a pas pu la prendre en 2014 et de fermer le bureau municipal du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement pour la période des Fêtes.

2014-211 5 à 7 Reconnaissance du conseil municipal

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisation d'un 5 à 7 Reconnaissance, en invitant, entre autres, les membres du conseil, employés municipaux, présidents de corporations, Fabrique, et leurs conjoints, pour un montant maximum de 200\$, à même le budget Réceptions.

2014-212 Rémunération additionnelle et remboursement de dépenses et Affectation

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements de rémunération additionnelle et remboursements de dépenses suivantes : Patrique Côté 200\$ pour 10 présences au conseil d'administration de la Corporation des Sports et Loisirs, Robert Savoie 625\$ pour le forum Habitation Durable, dont 325\$ seront refacturés à la MRC, Jovette Taillefer 14.40\$ pour AGA de l'URLS à Rimouski, et 240\$ pour 12 présences au comité fabrique-municipalité/corporation de gestion/Centre communautaire, montant de 240\$ qui sera affecté à la réserve centre communautaire, selon la demande de Mme Taillefer qui désire remettre ce montant pour le centre communautaire.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h45 par Jean-François Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 15 décembre 2014 à 20h00.

Sont présents :      Alain Lachapelle                      Patrique Côté  
                                     Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                     Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2014-213      Adoption du budget 2015 et du programme triennal des immobilisations

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

ATTENDU que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2015 à 2017;

En conséquence, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2015 à 2017 soit adoptés, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	748 901 \$
Paiements tenant lieu de taxes	20 937
Autres services rendus	118 560
Imposition de droits, amendes et intérêts	20 182
Transferts	316 641
Autres revenus	15 227
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>1 240 448 \$</u></b>

CHARGES

Administration générale	185 469 \$
Sécurité publique	151 132
Transport	358 420
Hygiène du milieu	142 330
Santé et bien-être	2 900
Aménagement, urbanisme et développement	27 633
Loisirs et culture	80 873

Frais de financement	16 558
TOTAL DES CHARGES:	965 315 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Remboursement en capital	99 554
Activités d'investissement	208 427
Excédent de fonctionnement non-affecté / affecté	(32 848)
TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS :	<u>1 240 448 \$</u>

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Total des dépenses anticipées	208 427 \$	2 075 000 \$	120 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

2014-214 Adoption du règlement # 2014-282 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2015

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2014-282 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.68/100\$ pour l'année 2015 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2015.

ARTICLE 2 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion incendie » est fixé à 0.03/100\$ pour l'année fiscale 2015 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2015.

ARTICLE 2.1 Le taux de la taxe foncière spéciale « Sécurité incendie » est fixé à 0.14/100\$ pour l'année fiscale 2015 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2015.

ARTICLE 3 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion neige » est fixé à 0.03/100\$ pour l'année fiscale 2015 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2015.

ARTICLE 4 Le conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2015 selon le tableau suivant :

	Déchets domestiques	Matières recyclables
Logement	150 \$	34 \$
Commerce, garage, ferme d'élevage	145 \$	34 \$
Autres fermes	100\$	34\$
Chalet	75 \$	17 \$

ARTICLE 5 Le conseil fixe le tarif pour le service de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques pour l'année 2015 à 200\$, réparti sur deux ans



pour les résidences hors réseau occupées à l'année et sur quatre ans pour celles occupées de façon saisonnière (chalets), réparti annuellement selon le tableau suivant :

Résidence occupée à l'année	100 \$
Résidence occupée de façon saisonnière	50 \$

- ARTICLE 6 Le conseil fixe le tarif assainissement des eaux 2015 (secteur concerné) à 24 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour le service de la dette.
- ARTICLE 7 Le conseil fixe le tarif entretien égout et assainissement 2015 à 210 \$ pour tous les usagers du service d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour l'entretien.
- ARTICLE 8 Le conseil fixe le tarif rue du Coteau 2015 (85% au secteur concerné) à 451 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 5 du règlement d'emprunt # 2007-222, pour le service de la dette.
- ARTICLE 9 Le conseil fixe le tarif pour le ramonage des cheminées 2015 à 23.65 \$ par cheminée.
- ARTICLE 10 Le conseil fixe le tarif 2015 pour les licences de chiens à 12 \$ par chien.
- ARTICLE 11 Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1er janvier 2015.
- ARTICLE 12 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2014.

L'avis public a été donné le 4 décembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire

#### Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h35 par Jean-François Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire